

Rapporteur : Madame Carine MOUTON

OBJET : Demande de subventions auprès de l'État et du Conseil Général dans le cadre du Plan Départemental de la Sécurité Routière.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération et de Prévention de la Délinquance, la sécurité routière est l'un des axes de travail prioritaires. La ville prévoit d'organiser une semaine de sécurité routière qui s'inscrira dans la semaine nationale 2010.

Spécifiquement, une action « test choc » organisée avec l'automobile Club de l'Ouest clôturera la semaine : il s'agit de reconstituer 3 chocs successifs à destination de tout public. Un cascadeur des 24 heures du Mans réalisera la prestation, suivie d'une désincarcération par les sapeurs pompiers. Le lieu de cet événement reste à définir.

Le coût de cette action s'élève à 2134 €. La commune sollicite deux subventions : l'une auprès de la Préfecture et l'autre auprès du Conseil Général, à hauteur de 700 € chacune, dans le cadre du Plan Départemental d'Actions de Sécurité Routière.

* * * * *

VU la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité,

VU la loi n° 2001-1062 du 15 novembre 2001 relative à la sécurité quotidienne,

VU la délibération n° 4 du 12 novembre 2001 du conseil communautaire définissant le Contrat local de sécurité de Châtellerault comme étant d'intérêt communautaire,

VU la délibération n° 7 du 8 novembre 2004 du conseil communautaire relative à la création d'un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance à l'échelle de l'agglomération,

VU le plan départemental de sécurité routière, relayant une opération nationale de sensibilisation aux règles de sécurité routière, et définissant des publics prioritaires : les jeunes, les seniors, les conducteurs de deux-roues motorisées,

CONSIDERANT l'organisation par la commune de Châtellerault d'une semaine de sécurité routière en cohérence avec la semaine nationale 2010, comportant notamment une opération « test choc » de sensibilisation pour le tout public,

CONSIDERANT l'intérêt pédagogique d'un tel projet,

Le Conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de solliciter l'octroi auprès de la Préfecture de la Vienne d'une subvention à hauteur de 700 € pour l'organisation de l'action « test choc »,
- de solliciter auprès du Conseil Général de la Vienne une subvention à hauteur de 700 € pour la même action.
- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour : **28**

Contre : **0**

Abstentions : **3**

MMs. Gratteau, Monaury, Mme Barrault)

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 7 juin 2010

Publié en mairie le 1er juin 2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général adjoint des services

Philippe Turbault